Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 11

Buchbesprechung: The brain of the Navy [Spenser Wilkinson]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chacun des groupes d'estafettes montés ainsi constitué sera placé sous les ordres d'un sous-officier fourni par le même régiment.

Les estafettes montés continueront d'ailleurs à faire partie des détachements d'Okhotniki et concourront pour tous les services avec leurs camarades non montés. Ils ne s'en séparent qu'au moment où les troupes de toutes armes sont réunies pour l'exécution des manœuvres grandes ou petites.

Les estafettes montés sont affectés :

1° Aux commandants de corps d'armée, à raison de un par régiment d'infanterie entrant dans la composition du corps ;

2° Aux commandants de division, à raison de deux par régiment de leur division ;

3° Aux commandants de brigade, à raison de un par régiment de la brigade ;

4° Aux commandants des brigades de tirailleurs, à raison de deux par bataillon dans la garde, et de un par régiment dans la ligne ;

5° Aux commandants des régiments d'infanterie et de tirailleurs, à raison de un par bataillon de leur régiment ;

6° Aux commandants de bataillon est affecté un estafette pris dans son bataillon.

Les estafettes conservent l'uniforme de l'infanterie, mais avec un manteau du modèle de la cavalerie.

Outre l'armement de l'infanterie, ils sont munis d'un revolver et d'un sabre de dragon. Leur équipement comprend un sac de cuir porté à la ceinture pour mettre les dépêches. Ces armes et objets ne leur sont d'ailleurs distribués que pour recevoir l'instruction qui leur est nécessaire, puis pour faire leur service d'estafette.

Leurs montures sont choisies parmi les meilleurs chevaux réformés des régiments de cavalerie.

L'institution des estafettes montés a été mise à l'essai dans onze corps d'armée, dans six brigades de tirailleurs et dans le bataillon cadre du régiment de réserve de la garde.

BIBLIOGRAPHIE

The brain of the Navy, par Spenser Wilkinson. Westminster, 1895, in-8°. Prix : 1 fr. 25.

Nous avons ici une suite au volume intitulé: *The command of the Sea* que nous avons analysé dans notre dernier numéro. C'est aussi une collection d'articles publiés dans la *Pall Mall Gazette* pour réclamer une réorganisation de la marine anglaise. Dans l'ouvrage précédent, l'auteur avait montré en quoi l'organisation actuelle était défectueuse ; aujourd'hui il précise son plan et présente des propositions plus détaillées. Cette publication semble pleine de bon sens et de patriotisme ; le nouveau ministère anglais s'en inspirera-t-il, dans ses réformes futures ?

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.